

# La lettre des psychologues

n°69, mars 2021



Sites hautement recommandables

[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

Retrouvez toutes les newsletters sur

<http://chsevre.y.reference-syndicale.fr/category/specifique-professions/psychologues/>

et nos revendications sur

Cahier revendicatif des psychologues UFMICT-CGT - CGT Santé Action Sociale

Et <http://www.sante.cgt.fr/Psychologues-180>

et aussi sur Facebook [psychologues CGT](#)

## De l'instrumentalisation médiatique à la paramédicalisation

### L'accès aux soins psychologiques : le parcours de l'impossible !

- Pour soutenir les étudiants, le Ministre de l'Enseignement met en place [Santé Psy Étudiants](#).
- Il annonce le recrutement de 80 psychologues et 1.300 libéraux volontaires pour 3 entretiens renouvelables une fois, après consultation et prescription médicale.
- De son côté, le Ministre de la Santé annonce : "Nous allons financer dans les prochains mois à hauteur de 12 millions d'euros (M€) par an pendant trois ans les psychologues au sein des maisons de santé pluriprofessionnelles et centres de santé", en référence au Ségur ». Cette mesure correspond à la mise en place des psychologues, acteurs de première ligne qui travailleront sous prescription médicale.
- O. VERAN ajoute [le recrutement de 160 psychologues](#) supplémentaires pour "soutenir les équipes de soignants", soit 1,6 psychologues par département.
- Le 17 février, une centaine de députés, dont les élus LREM Éric Poulliat et Stéphanie Rist, ont appelé le ministre de la Santé à généraliser dès 2021 une expérimentation permettant la prise en charge par l'Assurance maladie de consultations de psychologues libéraux pour affirmer l'obligation de la prescription médicale.

**En conclusion, les psychologues, paramédicalisés, sont utilisés médiatiquement pour des mesures ponctuelles, tandis que les patients suivent un parcours du combattant**

## Evaluation et Lignes Directrices de Gestion

La campagne d'évaluation est en marche. De nombreux collègues sont en lutte (Cadillac,...). A l'hôpital de Mortagne (61), la CGT a obtenu que le Directeur fasse les entretiens d'évaluation des psychologues, et non plus la Direction des Soins Infirmiers. Suite à un courrier syndical, l'ARS aurait effectué un rappel à tous les directeurs des établissements de santé de Normandie. La CGT adresse un courrier à la DGOS pour faire respecter notre statut. Lisez le dossier complet sur [l'évaluation des psychologues dans la FPH](#)

## Pendant ce temps, suite à l'interdiction de pratiquer les soins dans les CMPP de Nouvelle-Aquitaine, tous les CMP hospitaliers sont démantelés

La question est simple : les CMP fonctionnent trop bien, puisque les demandes qui y affluent sont trop nombreuses. La solution du gouvernement, c'est réduire l'offre de soins en réservant l'accès aux demandes de 2<sup>de</sup> ligne (envoyées par le généraliste, le psychologue scolaire,...).

La [Cour des Comptes](#) recommande de "généraliser dès que possible la prise en charge par l'assurance maladie des psychothérapies faites par des psychologues et prescrites par le médecin traitant" et de "filtrer" l'accès aux centres médico-psychologiques (CMP) ». Le tableau ci-dessous est édifiant.

Prises en charge de plus en plus spécialisées et intenses →

| Besoins<br>Ressources                                                                | Soins primaires                                          |                                           | Soins spécialisés                   |                                            |                                                                      |                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                      | Généraliste, psychologue, intervenants de première ligne | Appui d'un psychiatre libéral ou d'un CMP | Ambulatoire, psychiatre libéral/CMP | Hospitalisation brève et suivi ambulatoire | Hospitalisation jusqu'à trois mois (HdJ, CATTP) et suivi ambulatoire | Hospitalisation longue (unités de réinsertion, médico-social et social) |
| Détresse psychologique                                                               | x                                                        |                                           |                                     |                                            |                                                                      |                                                                         |
| Troubles dépressifs ou anxieux légers ou modérés                                     | x                                                        |                                           |                                     |                                            |                                                                      |                                                                         |
| Troubles dépressifs ou anxieux sévères                                               |                                                          | x                                         | x                                   | x                                          |                                                                      |                                                                         |
| Troubles psychotiques transitoires, troubles bipolaires, épisodes psychotiques aigus |                                                          |                                           | x                                   | x                                          |                                                                      |                                                                         |
| Troubles psychotiques à évolution plus longue                                        |                                                          |                                           | x                                   |                                            | x                                                                    |                                                                         |
| Troubles psychotiques avec difficultés d'insertion sociale                           |                                                          |                                           | x                                   |                                            | x                                                                    | x                                                                       |

↑ Troubles de plus en plus sévères

Dans le même temps, l'[Inspection générale des affaires sociales](#) enfonce le clou : « afin de conforter la place des CMP dans les parcours en santé mentale, la mission formule un ensemble de recommandations, différenciées selon la densité de professionnels disponibles : définition d'un socle commun de prestations et d'une doctrine d'organisation partagée entre les acteurs, mobilisation de psychologues cliniciens et de ressources psychiatriques privées, organisation de formes d'appui, de mutualisation et de recours à l'échelle régionale, déploiement de la téléconsultation, etc. »

La DGOS remplace le Comité de Pilotage de la Psychiatrie, très contesté, par la [nouvelle commission nationale de la psychiatrie](#), qui propose les mêmes remèdes.

Enfin, le [CESE](#), Comité Economique, Social et Environnemental, suit le même mouvement. La CGT n'y occupe malheureusement qu'une place mineure.

Même [les psychiatres privés](#) combattent activement la transformation des CMPP en centres experts de diagnostic des troubles neuro-développementaux.

Le [Collectif Normand pour le Soin Psychique](#), constitué en mars 2020, avec plus de 60 participants, soignants, de divers statuts, (orthophonistes, psychomotriciens, psychologues, médecins...), du public et du privé, hospitaliers et CMPP, CAMSP, de Basse et Haute Normandie, adresse une pétition dans le même sens.

### Le coin du pratique

Retrouvez les valeurs du point dans les CCN, le montant du SMIC, la valeur du point dans la fonction publique et les cotisations sociales sur [les chiffres-clés 2021](#)

**Nouveau :** [indemnité de fin de contrat pour CDD](#)

Si vous ne pouvez pas lire les liens internet (en bleu) de cette newsletter, renvoyez-la sur votre messagerie personnelle

Si vous souhaitez vous abonner gratuitement à cette newsletter ou vous désabonner, envoyez votre e-mail à [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr) avec votre région et département

*Si vous la recevez par un intermédiaire,  
Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière*